

Informations de base	
2019/2803(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution concernant l'initiative européenne sur les pollinisateurs Subject 3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire	MCGUINNESS Mairead (EPP) UJHELYI István (S&D) RIES Frédérique (Renew) HÄUSLING Martin (Greens /EFA) FIOCCHI Pietro (ECR) REGIMENTI Luisa (ID) KONEČNÁ Kateřina (GUE /NGL)	09/09/2019 09/09/2019 09/09/2019 09/09/2019 09/09/2019 09/09/2019 09/09/2019
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Environnement	VELLA Karmenu	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
17/12/2019	Débat en plénière		
18/12/2019	Décision du Parlement	T9-0104/2019	Résumé
18/12/2019	Résultat du vote au parlement		
18/12/2019	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2803(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2 Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/9/01217

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE642.916	24/10/2019	
Proposition de résolution		B9-0233/2019	17/12/2019	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0104/2019	18/12/2019	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2020)105	29/04/2020	

Résolution concernant l'initiative européenne sur les pollinisateurs

2019/2803(RSP) - 18/12/2019 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution déposée par la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire concernant l'initiative européenne sur les pollinisateurs.

Les députés ont rappelé que dans la seule Union, 78 % des espèces de fleurs sauvages dépendaient, au moins en partie, de la pollinisation animale. La santé des pollinisateurs est essentielle à l'activité agricole dans l'Union européenne : 84 % des espèces végétales et 76 % de la production alimentaire européenne dépendent de la pollinisation par les insectes. La valeur de la production agricole annuelle de l'Union européenne qui peut être directement attribuée aux pollinisateurs s'élève à environ 15 milliards d'EUR.

En avril 2018, l'Union a décidé d'interdire toute utilisation en plein champ des néonicotinoïdes que sont l'imidaclopride, la clothianidine et le thiaméthoxame. Toutefois plusieurs États membres ont notifié des mesures dérogatoires d'urgence autorisant l'utilisation de ces néonicotinoïdes sur leur territoire.

Les députés ont reconnu la valeur ajoutée de [l'initiative de l'UE sur les pollinisateurs](#) qui fixe des objectifs stratégiques et une série de mesures urgentes à prendre par l'UE et ses États membres pour protéger les pollinisateurs. Ils ont toutefois estimé que l'initiative ne s'attaque pas suffisamment aux nombreuses causes du déclin des pollinisateurs, qui comprennent les changements d'affectation des sols, la perte d'habitats et de leur connectivité, les pratiques de gestion agricole intensive, les produits phytopharmaceutiques, la pollution de l'environnement, les effets des agents pathogènes et des parasites tels que l'acarien *Varroa destructor*, le changement climatique et les espèces exotiques envahissantes.

La Commission a été invitée à intégrer l'initiative de l'UE et ses résultats dans l'élaboration de la stratégie de l'UE en matière de biodiversité pour l'après-2020, et à transformer les objectifs de l'initiative en un programme d'action complet pour les pollinisateurs, en affectant des ressources suffisantes à cette fin.

Réduire la dépendance aux pesticides

La résolution a noté qu'un plan de réduction des pesticides, comportant des objectifs, des étapes et des calendriers clairs, devrait être établi dans le plan d'action national de chaque État membre, et que la réduction des pesticides devrait être définie comme un « indicateur commun » permettant de contrôler les avancées. La Commission et les États membres sont invités à garantir la fourniture de conseils de qualité aux agriculteurs, par

l'intermédiaire des systèmes nationaux et régionaux de conseil agricole, sur la manière de promouvoir et de protéger la biodiversité et les pollinisateurs. Les députés ont demandé une extension de l'interdiction imposée sur l'imidaclopride, la clothianidine et le thiaméthoxame à tous les pesticides à base de néonicotinoïdes.

Les utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques devraient, pendant au moins trois ans, tenir des registres détaillés sur l'utilisation, la superficie, le moment et la dose d'application des produits. Les informations pertinentes consignées devraient être mises à la disposition de l'autorité compétente sur demande, afin de contrôler le respect des règles de conditionnalité et d'évaluer la performance de la PAC en termes de réduction de l'utilisation des pesticides dans l'Union européenne.

Secteur de l'apiculture

La Commission et les Etats membres sont invités à soutenir le secteur apicole en renforçant les contrôles à l'importation afin d'éviter les importations de miel frelaté et en adoptant l'étiquetage obligatoire de l'origine du miel (avec le nom de chaque pays) pour les mélanges de miel. Le Parlement a insisté, notamment en ce qui concerne les abeilles (*Apis mellifera*), sur le rôle de la recherche sur les causes de la réduction de l'espérance de vie des reines d'abeilles, phénomène préoccupant.

Un financement accru a été demandé pour la recherche fondamentale et appliquée sur les pollinisateurs et la mise au point de traitements contre les nouvelles maladies, les parasites et les virus qui les affectent, et pour investir dans le renforcement et l'expansion du vivier d'expertise taxonomique, y compris au moyen du programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation.